



**RÈGLEMENT GÉNÉRAL
POUR LE CHAMPIONNAT DE NOUVELLE CALÉDONIE
DE MOTOCROSS et de COURSE sur PRAIRIE**

Article 1 - Différents Championnats :

La Ligue met en compétition pour l'année en cours les championnats de Nouvelle Calédonie suivants :

NOM de la catégorie	Age mini – Age maxi	Cylindrée
50cc	6ans	50cc
50cc – 65cc	De 7 ans jusqu'à 12 ANS	50c – 65cc
85cc	Jusqu'à 15 ANS	85cc
LOISIR VETERAN	13 ANS et PLUS 40 ANS et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T et 85cc dans châssis 125cc avec roue avant supérieure à 19'' et roue arrière supérieure à 16''
125cc	13 et plus	125cc 2T
ELITE	13 et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T et 85cc dans châssis 125cc avec roue avant supérieure à 19'' et roue arrière supérieure à 16''
QUADS	13 et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Nationale délivrée par la FFM ou d'une licence « une manifestation ».

Si la direction estime qu'un jeune pilote n'a pas les aptitudes à courir dans la classe liée à son âge, celle-ci pourra le reverser dans une catégorie inférieure après concertation avec Mr **CABANILLES Wilrick**.

Pour ouvrir une catégorie, il faut **minimum 6 pilotes sur la ligne de départ**, exclut les 50/65.

Les Junior, Loisir, Élite, Vétéran pourront être regroupés par catégorie : Loisir / Vétéran et Elite / 125cc si le nombre d'inscrits est inférieur à 5 par catégorie.

Concernant les « Quad » ils partiront dans leur catégorie respective concernant les courses de motocross ou sur prairie. 6 pilotes minimum par grille.

Nombre maximum de pilotes admis simultanément sur la piste est défini par les RTS.

En fonction du niveau des pilotes la commission Multi Disciplines pourra accepter ou refuser le choix du pilote de la catégorie Elite ou Loisir.

Un pilote s'inscrivant à une journée pourra présenter 2 machines de la même classe au contrôle technique.

Toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur la piste : accompagnateurs, mécano, chronométreurs et organisateurs seront obligatoirement licenciés. Sont autorisées les licences NCO, OFF, LAP ou OFS. Sanction du pilote responsable en cas de non-respect : 5 points/manche.

La Ligue désignera dans l'ordre alphabétique des inscrits le nombre nécessaire de commissaires de piste par journée de championnat. Cette liste sera établie au plus tard trois jours avant la compétition et communiquée aux pilotes concernés. Sanction du pilote concerné en cas de non-respect : pénalité financière correspondant à 20.000 francs XPF qui devra être encaissée avant la dite course, sinon le pilote ne pourra pas participer à la course et aux suivantes jusqu'à régularisation.

ATTENTION AU NON RESPECT : inscription et départ seront refusés à la course suivante. Le pilote concerné devra impérativement fournir un commissaire de piste à la course suivante.

Les clubs organisateurs fourniront les officiels de la direction de course.
Les commissaires de piste seront fournis par les pilotes retenus.

Tout comportement « anti-sportif », durant une journée de course, de la part du pilote ou de son entourage sera sanctionné sévèrement.

Article 2 - Terrains :

Les terrains sur lesquels seront organisées les compétitions du championnat NC seront validés par le règlement particulier visé par la FFM d'une part, puis d'un point de vue sécurité du public et des spectateurs, validé par la DJS – Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
Un arrêté du Gouvernement sera délivré autorisant cette manifestation.

Article 3 - Numéros de course : Un seul numéro à l'année.

Les numéros de course sont à deux ou trois chiffres maximum. Les pilotes choisissent et informent les organisateurs de leur N° de course lors de l'inscription à la première manche du championnat de NC. Le N° 1 reste la propriété des champions sortants. En cas de litige le pilote qui conserve son numéro des années antérieures est prioritaire. Les hauteurs de numéro devront respecter les normes FFM. Concernant les nouveaux licenciés la prise de licence donnera la priorité.

Article 4 - Couleur des plaques :

MINIVERT	Fond noir – Numéros blancs ou Fond blanc – numéros noirs Plaques frontale et latérales Hauteur : 100 mm Largeur : 70 mm
Pour les 85cc à 450 cc	Fond noir – Numéros blancs ou Fond blanc – numéros noirs Plaque frontale : Hauteur 120 mm – Largeur 70 mm Plaques latérales : Hauteur 100 mm – Largeur 70 mm
QUAD	Fond VERT – Numéros blancs Plaques frontale et arrière : Hauteur 120 mm – Largeur 70 mm

Article 5 - Engagements :

Les engagements se feront obligatoirement par le biais d'<https://ffm.engage-sports.com/>.
Tout participant devra ouvrir un compte à son nom.

Le montant des engagements est fixé par la ligue et validé en CD d'une année sur l'autre.
Les montants sont indiqués sur Engage-Sports.

Article 6 - Contrôles administratifs et techniques :

Pour être admis à l'épreuve le pilote devra présenter une licence valable dans l'année en cours.
Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques. Avant de prendre le départ les machines seront présentées aux contrôles techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées. Trois présentations seront autorisées.

Les pilotes devront porter un **casque d'un modèle homologué aux normes FFM et FIM. Les normes USA, AUS et NZ sont acceptées.**

La protection dorsale et pectorale aux normes FFM est obligatoire.

Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée au départ. Pendant l'épreuve toute machine qui aura perdu son silencieux sera arrêtée. L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible le pilote ne sera pas classé.

Pour les normes sonores se rapporter à l'annuaire annuel FFM, Règlement Championnats Motocross Général. Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment si la direction de course le juge utile.

Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur contrôlé aux normes en vigueur (feu hydrocarbures). Un contrôle sur la présence d'un extincteur dans les stands pourra être effectué pendant l'épreuve.

Tous types de carburants seront acceptés.

Un contrôle anti dopage pourra être pratiqué.

Article 7 – Protection incendie :

Dans le cadre d'une compétition, du matériel de lutte contre les incendies (extincteurs) doit être prévu sur la piste (un extincteur par poste de commissaires, tous les 300 m), dans le parc des coureurs, dans la zone d'attente, dans l'aire de départ et dans la (les) zone(s) de réparation et signalisation.

De plus, il est interdit de fumer dans la zone d'attente et la (les) zone(s) de réparation et de signalisation.

Article 8 – Chronométrage :

L'organisateur devra prévoir les chronomètres nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve.
Une boucle de chronométrage devra être installée dans la piste à moins de 30m du poste de chronométrage, lui-même abrité de la poussière et de la pluie

La LMR NC met le matériel nécessaire au chronométrage à disposition du club organisateur ainsi que le groupe électrogène.

Information aux pilotes

Pour les transpondeurs, deux options s'offrent à vous :

- Achat de celui-ci au prix de 10.000 XPF l'unité qui vous appartiendra.
- Ou location du transpondeur au prix de 3.000 XPF la journée en contrepartie d'un chèque de caution de 10.000 XPF par location.

Le matin de l'épreuve un transpondeur vous sera attribué en contrepartie de sa licence ou d'une pièce d'identité et du chèque de caution. Celle-ci lui sera restituée en rapportant le transpondeur.

Vous devez prévoir deux colliers de serrage type « Colson ».

La goupille de fixation vous sera vendue en cas de perte pour 150 XPF.

Les transpondeurs loués seront récupérés PROPRES 30 minutes maximum à la fin de la dernière manche de chaque catégorie au même endroit de la distribution du matin.

En cas de non-restitution dans les délais impartis, le chèque de caution sera déposé par le trésorier de la ligue dans la semaine suivante.

Le transpondeur devra être installé pour la première séance d'essai à l'avant, sur la fourche, verticalement, protégé par la plaque des numéros pour les motos. A l'avant sur la cadre pour les quads. Un descriptif est à votre disposition (voir annexe).

Tout pilote qui n'aura pas installé et fixé le transpondeur correctement se verra refuser l'accès à la piste.

Article 9 - Commissaires de pistes :

Chaque pilote devra fournir un commissaire OFS. Un briefing technique sera justifié avant chaque course.

Article 10 - Essais :

Pour la catégorie 50/65cc, une séance d'essais chronométré de 10 mn précède la compétition.

Pour les NJC, 125cc, Élite, Loisir, Vétéran et Quad une séance d'essais chronométrés de 15 mn précèdera la compétition

Article 11 - Procédure de mise en grille de départs :

Le pilote n'ayant pas franchi la porte du parc d'attente au passage de l'arrivée (drapeau à damier) du premier concurrent de la manche en cours sera refusé au départ.

Placement en grille de départ :

- Première manche de la journée : suivant les résultats des essais chronométrés.
- Autres manches de la journée : dans l'ordre d'arrivée des manches précédentes.

Article 12 - Procédure de départ :

Au lever du drapeau vert, le départ est autorisé dans la minute. A partir du signal « moteur » à moins de 30 sec du baisser de grille, la procédure de départ est irréversible.

Procédure « Départ Prairie » au drapeau.

Article 13 - Réclamation :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM.

Le montant de 20.000 XPF en chèque (libellé à l'ordre de la LMRNC) ou espèces devra accompagner la réclamation écrite et ne sera pas remboursé si le requérant à tort.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 40.000 XPF pour les moteurs 2 temps et de 50.000 XPF pour les moteurs 4 temps. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 14 - Durée des 3 manches :

Mini vert 50cc maximum - 6 ans	08mn + 1 tour 1 séance essai +deux manches)
50/65c - 7 à 9 ans	10 mn + 2 tours - 3 manches
NJC 85cc - 9 à 15 ans	12 mn + 2 tours - 3 manches
125cc	14 mn + 2 tours - 3 manches
Loisir	14 mn + 2 tours - 3 manches
Elite	14 mn + 2 tours - 3 manches
Vétérans	14 mn + 2 tours - 3 manches
Quad / Courses MX	10 mn + 2 tours - 3 manches
Quad / Course sur Prairie	14 mn + 2 tours - 3 manches

Pour être classés, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour et avoir franchi au minimum un fois la boucle de chronométrage.

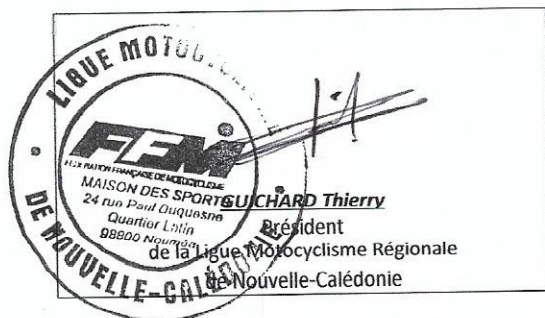
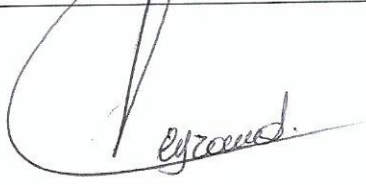
Règlement sur les points attribués :

« Se référer à l'annuaire de la FFM en cours – Section Motocross – Article 8 »

Article 15 - Protection de l'environnement :

Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement ou toute séance de mécanique.

Nouméa, le 23 mai 2023

 <p>LIQUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE FFM MAISON DES SPORTS SUJARD Thierry 24 rue Paul Duquesne Quartier L'Atin 98800 Nouméa de la Ligue Motocyclisme Régionale de Nouvelle-Calédonie</p>	 <p>LEYRAUD Elizabeth Secrétaire de la Ligue Motocyclisme Régionale de Nouvelle-Calédonie</p>
--	--



INFO CHRONOMETRAGE

Comment bien installer son transpondeur ?

- Le transpondeur doit être placé à la même place sur toutes les motos ou sur les Quads.
- Le transpondeur doit être placé à droite sauf si le boîtier CDI se trouve du même côté, on le placera à gauche. Voici des photos ou l'installer

